

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18311 - 71ÈME ANNÉE

Bilan de l'année 2015

Changement climatique : prise de conscience mondiale actée



L'Accord de Paris accueilli par les applaudissements des délégués de la COP21, le 12 décembre dernier à Paris.

2015 sera sans doute l'année la plus chaude depuis que les relevés de températures systématiques existent. C'est aussi celle où le monde a acté une prise de conscience générale. L'Accord de Paris lance le tournant vers une nouvelle civilisation, débarrassée des énergies fossiles. L'année 2015 a également permis de constater le retard pris par La Réunion dans ce domaine, conséquence de choix politiques. Le PCR reste la seule force qui place la lutte contre le changement climatique au cœur de ses préoccupations, et cela depuis 20 ans. L'Accord de Paris lui donne raison.

Depuis le début de l'année, les températures mesurées atteignent des records. L'année 2015 sera sans doute la plus chaude jamais mesurée. Dans le même temps, la concentration en gaz carbonique (CO₂) a atteint un nouveau pic. Autre donnée importante : depuis le milieu du 19^e siècle, date du début de l'utilisation massive du charbon en Europe et aux Etats-Unis, la température moyenne de la Terre s'est élevée de 1 degré. L'année 2015 a vu aussi des populations subir les effets de phénomènes climatiques extrêmes. Tout près de La Réunion, c'est la sécheresse dans le Sud de Madagascar. Un peu plus loin, c'est l'Ethiopie qui connaît la période la plus sèche depuis des décennies.

2015 année la plus chaude

La région du Tamil Nadu en Inde a été touchée par des précipitations records. Le gouvernement a désigné le changement climatique responsable de la catastrophe. Toujours dans ce pays, le dérèglement de la mousson a eu pour conséquence une augmentation importante de la production de sucre, ce qui a tiré à la baisse le cours mondial.

Les conséquences de cette élévation continue des températures ont été réévaluées. Une étude des images des satellites de la NASA a constaté une accélération de la fonte des glaces des pôles. La poursuite de cette tendance

C'est dans ce contexte que s'est déroulé la COP21, conférence des Nations-Unies sur le changement climatique du 30 novembre au 12 décembre derniers.

L'Accord de Paris

La Conférence de Paris était qualifiée de « conférence de la dernière chance ». Jusqu'à cette année, les 195 pays signataires de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique n'étaient pas parvenus à s'entendre sur un

accord. Une première occasion s'était présentée en 2009 à Copenhague, où les chefs d'État et de gouvernement avaient défilé à la tribune. Mais le désaccord l'avait emporté, ce qui reportait tous les espoirs sur la COP21.

À Paris, la conférence a débuté par les prises de parole des dirigeants des pays du monde. Deux semaines de négociations se sont ensuite enchaînées. Elles ont abouti à l'Accord de Paris. Ce document permet de préserver l'avenir. Des pays aux intérêts très divergents ont réussi à s'entendre sur une plate-forme commune. L'accord fixe un nouveau cadre, celui de la fin de la civilisation basée sur le charbon et le pétrole. L'objectif est d'arriver à une diminution des émissions de gaz à effet de serre, et à une solidarité des pollueurs historiques envers les pays en voie de développement vulnérables aux effets du réchauffement climatique.

Le but est de maintenir la hausse moyenne de la température depuis le milieu du 19^e siècle en dessous de la barre des 2 degrés, si possible à 1,5 degré. La marge de sécurité reste étroite, compte-tenu d'une augmentation de 1 degré constatée cette année.

L'accord n'est pas parfait, soulignent notamment les ONG. Mais il reconnaît des principes qui peuvent faire évoluer les relations internationales. Il s'agit notamment de la justice climatique, et de la responsabilité commune et différenciée. Les pays d'Europe et d'Amérique du Nord sont en effet responsables de la catastrophe actuelle, car ils ont construit leur développement sur la base d'un système qui aujourd'hui dérègle le climat, puis ils l'ont exporté partout dans le monde. Ils devront donc être exemplaires en termes de réduction de la consommation de pétrole et de charbon d'une part, et de contribution au fonds mondial d'adaptation d'autre part.

L'année 2015 a donc vu les dirigeants du monde acter une prise de conscience : une nouvelle civilisation est nécessaire.

À La Réunion, la NRL

Mais à La Réunion, l'année 2015 a vu le développement d'une initiative à contre-courant de la prise de conscience. C'est l'accent mis sur la poursuite du projet de route en mer, dite nouvelle route du littoral ou NRL. Des fonds considérables sont investis sur une zone menacée par l'élévation du niveau de la mer, au profit d'un moyen de transport, l'automobile, qui contribue pour plus de la moitié aux émissions de gaz à effet de serre à La Réunion. Le refus du tram-train et le détournement des sommes prévues sur un chantier routier créent un appel d'air qui favorise l'importation de véhicules à essence toujours plus nombreux. Depuis le début de l'année, plus de 22.000 voitures sont arrivées à La Réunion.

Jadis exemplaire dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables quand la Région était présidée par Paul Vergès, La Réunion a vu la part des énergies propres reculer dans sa consommation. Elle n'est plus en avance, elle est en retard.

Dans le débat des élections régionales, le PCR a été le seul à s'opposer résolument à la poursuite du chantier de la NRL. L'Accord de Paris conforte donc l'analyse du PCR. En 2016, il continuera à lutter pour que La Réunion ne soit pas exclue dans la prise de conscience mondiale.

M.M.

Édito

L'indécence de Bernadette Ladauge

Il existe semble-t-il à La Réunion une tendance à vouloir réécrire l'histoire. Cela se traduit par la volonté d'exclure le PCR de toutes les avancées obtenues grâce aux batailles des militants et des dirigeants du Parti.

Témoignages d'hier a montré comment cela se manifestait dans les tentatives d'écrire une histoire du 20 décembre sans le PCR, de faire croire que les communistes ne seraient pour rien dans la transformation de La Réunion de colonie en département, ou encore d'affirmer que l'égalité sociale c'est François Mitterrand, alors que ce dernier a dû l'inscrire dans son programme sous la pression du PCR.

Cette tendance a aussi des extrémistes, avec des propos guidés par un anti-communisme viscéral. En témoigne la sortie de Bernadette Ladauge le soir du 20 décembre dans une émission de Réunion Première. Elle a insulté Paul Vergès, ainsi que ceux qui ont sorti le maloya du fénoir, au travers de propos que la décence nous interdit de reproduire.

Il est vrai que Bernadette Ladauge est une adversaire de toujours du PCR. Alors, lorsqu'elle constate que les combats menés par le Parti communiste réunionnais aboutissent à des victoires éclatantes, elle se radicalise encore plus.

Malheureusement, cette représentante de l'arrière-garde la plus réactionnaire de la société réunionnaise a pu proférer ses insultes en toute impunité, sur les ondes d'une télévision.

N'en déplaise à Bernadette Ladauge qui écumait les salons du pouvoir pendant que les communistes se battaient pour faire sortir le maloya du fénoir, les communistes ont gagné et les réactionnaires ont perdu.

Ce résultat est définitif, personne ne peut plus remettre en cause le maloya.

Mais cela n'empêche pas qu'il faille condamner avec la plus extrême fermeté les propos tenus par Bernadette Ladauge ce 20 décembre.

Souhaitons que cela soit sa dernière indécence.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

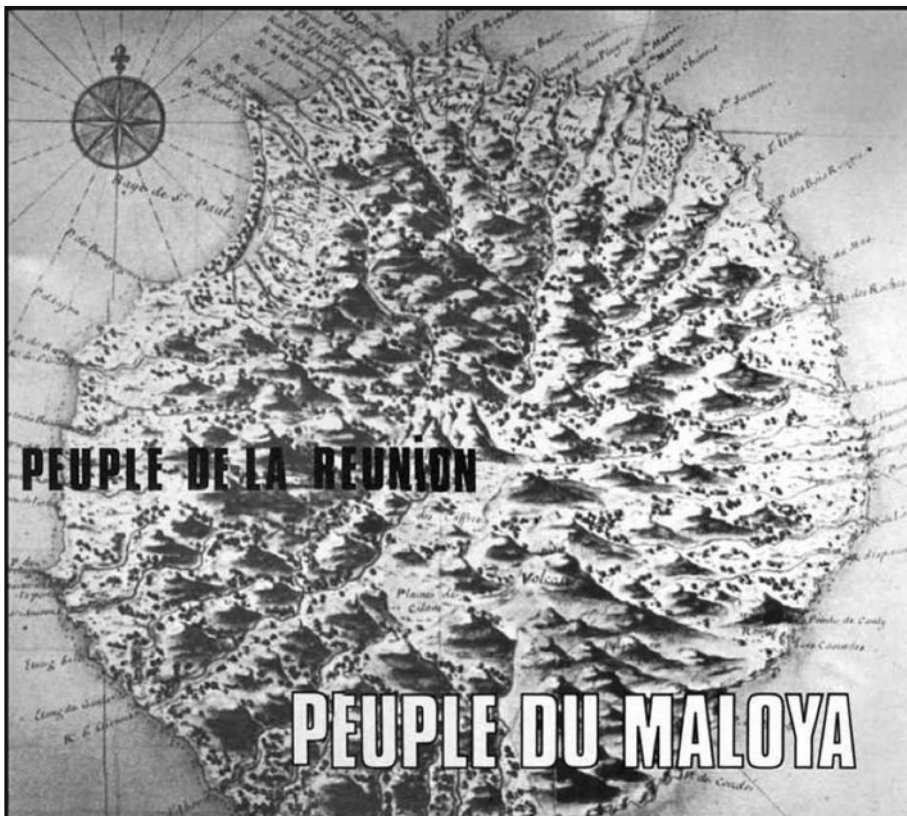
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Les combats du PCR portent leurs fruits

Soirée maloya en langue créole à la télévision

Dans le cadre des festivités du 20 décembre, Réunion Première a organisé une soirée sur le thème du maloya. La plupart des interventions se sont faites en créole. C'est une victoire pour les thèses du PCR, qui a été pendant longtemps le seul parti à défendre le maloya et le droit pour les Réunionnais d'utiliser leur langue maternelle.



Le premier disque de maloya. Une production du PCR.

Lors de sa fondation en 1959, le Parti communiste réunionnais avait constaté l'échec de l'application de la loi du 19 mars 1946. Les Réunionnais étaient bien loin d'avoir droit à l'égalité inscrite dans la loi. C'est pourquoi le PCR proposait une réforme institutionnelle, avec la création d'une assemblée dans laquelle les Réunionnais pourraient gérer leurs affaires.

Contre l'assimilation destructrice

Cela s'accompagnait d'une autre bataille : la culture. Car si les Réunion-

nais n'étaient pas considérés comme des citoyens à part entière pour les droits sociaux, La Réunion était malgré tout administrativement intégrée à la France. C'est pourquoi le pouvoir parisien a développé une politique culturelle visant à assimiler les Réunionnais. Cela s'est traduit par une répression de toutes les formes d'expression spécifiquement réunionnaises. Cela touchait en premier lieu la langue maternelle, bannie des écoles, des lieux officiels et de l'audiovisuel. Le maloya était également visé.

La défense du maloya et la promotion du créole étaient donc des causes défendues par le PCR.

Les communistes se battaient pour sortir le maloya de la clandestinité.

Lors du 4e congrès du PCR en 1976, le Parti a pris l'initiative de faire monter Firmin Viry à la tribune. Ce moment a été immortalisé dans le premier disque de maloya, une production du PCR. Cette bataille a abouti à la reconnaissance du 20 décembre par le pouvoir parisien. Grâce à cette lutte, le maloya a pu s'exprimer au grand jour. Le dernier 20 décembre en est une illustration, avec un nombre important de manifestations organisées.

Le créole subissait la même répression. Témoignages était alors le seul journal qui publiait des pages en créole. La lutte a fini par porter ses fruits, et les Réunionnais peuvent librement s'exprimer en créole sur les ondes. Des communes ont même signé des conventions pour que la langue maternelle des Réunionnais puissent avoir les mêmes droits que le français dans les locaux publics.

La justesse du combat

Ce 20 décembre, Réunion Première a organisé une soirée sur le thème du maloya, avec en première partie un documentaire sur Firmin Viry, puis un concert. Cela a permis de donner la parole à des acteurs de la promotion du maloya. La plupart des interventions étaient en créole. Par ailleurs, le rôle du PCR dans la survie et la promotion du maloya a été rappelée.

Cela donne une idée des progrès accomplis au cours des dernières décennies. Cette victoire pour les thèses du PCR montre que le combat finit par porter ses fruits.

ATR-FNAUT dénonce des pressions sur un avocat

Pas d'audience pour des recours contre le NRL

Pourrait-on à croire à une collusion entre l'Etat, des responsables politiques, la Justice, Bouygues et Vinci ? C'est la question posée par l'association ATR-FNAUT hier lors de sa conférence de presse.



10 recours contre la NRL déposés depuis longtemps n'ont toujours pas été jugés. En France, le gouvernement avait une autre attitude pour le projet de l'aéroport de Notre-Dames des Landes.

L'ATR-FNAUT rappelle qu'elle a contesté devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis la DUP concernant la NRL dans le cadre des recours dirigés contre les arrêtés portant concession d'endiguage et sept arrêtés de l'administration.

Soit sept recours qui avec les trois recours de la SREPEN sur la Loi Sur l'Eau (LSE) et les dérogations environnementales, n'ont toujours pas fait l'objet d'audience au Tribunal administratif.

Seuls l'ont été, les recours sur la DUP de mars de 2012 des 10 contribuables membres de l'Alliance et les 2 référés du maire de Saint-Leu sur ravine du Trou, de M. Cressens sur Dioré et de la SREPEN tout récemment.

Apparition d'un conflit d'intérêts

15 recours ont été déposés par différentes personnes physiques ou

morales, contre la NRL, un projet manifestement controversé. « Les décisions de l'Etat comme celles de la Justice lui sont toutes favorables au point de laisser croire à une protection tout aussi manifeste de l'Etat en haut lieu », constate ATR-FNAUT, « toutes les dérogations nécessaires lui sont accordées afin de ne pas entraver le chantier de Bouygues et Vinci. »

Ceci étant dit, ATR-FNAUT a dénoncé des pressions exercées sur son avocat. « Ce 15 décembre, Me Crégut, s'est plaint par courriel de sa situation de conflit d'intérêts et des pressions qu'il subit. Cette situation était inattendue, voire inimaginable, depuis nos premiers contacts en février 2014 ».

« Ce conflit d'intérêts semble apparaître dès le mois de septembre à l'occasion de l'AIT de la mairie du Port, malgré les dénégations de notre Conseil », indique l'association, « mais plus certainement, ce conflit d'intérêt se serait poursuivi sur la question de l'importation des roches malgaches. Le Préfet a mis en place sa défense avec Me Crégut,

au plus tôt à compter du référé de la SREPEN : le 1er décembre 2015 ».

ATR-FNAUT rappelle qu'« une semaine avant, le 24 novembre, Me Crégut formalisait notre projet de référé contre le même arrêté qu'il allait défendre ensuite au nom du Préfet.

Cette situation rocambolesque contraindrait désormais notre avocat à renoncer à nous représenter mais à représenter la partie adverse ! ».

Conséquence, « en nous « abandonnant au milieu du gué », La SCP Belot-Crégut-Hameroux nous laisse sans représentation, sans défense, dans l'hypothèse d'une audience prochaine du Tribunal administratif ».

Où est la séparation des pouvoirs ?

Pour l'association, « ce scandale interpelle tous les Réunionnais épris de justice et défenseurs de l'Etat de droit ». ATR-FNAUT s'interroge : « pourquoi le Préfet, instruit des liens anciens de Me Crégut avec ATR, l'a-t-il choisi pour conseiller ? Pourquoi la SCP Belot-Crégut-Hameroux n'a pas opposé le règlement déontologique de sa profession à la sollicitation de la Préfecture ? Qui exerce une pression sur la SCP Belot-Crégut-Hameroux, la contraignant à violer l'article 4 du titre 1 de sa déontologie ? L'ordre des avocats peut-il encore protéger ses membres et leurs clients à la Réunion ? »

ATR-FNAUT poursuit en rappelant que même si une majorité électorale régionale a reconduit les promoteurs de la NRL, « cela ne vaut ni référendum, ni clôture des jugements et des débats publics ».

« Nous voulons croire qu'existe aussi à La Réunion les grands principes de la République : la séparation des pouvoirs exécutifs et judiciaires qui fonde l'Etat de droit », conclut ATR-FNAUT.

La préfecture appelle à la vigilance et au civisme

Un mort par semaine sur les routes de La Réunion

49 personnes ont perdu la vie sur les routes cette année (au 21 décembre 2015), soit près d'un mort par semaine. Les deux tiers sont des piétons et des usagers de deux roues motorisés 788 blessés, dont 246 hospitalisés pendant plus de 24 heures. Il est impératif que chaque usager de la route change de comportement, car derrière ces chiffres il y a des vies et des familles brisées. L'alcool et la vitesse sont les causes principales.

49 tués sur les routes depuis le 1er janvier 2015 autant qu'en 2014. « Cette augmentation du nombre de tués traduit surtout un relâchement des usagers », estime la préfecture lors d'une conférence de presse organisée hier.

Après la baisse exceptionnelle du nombre de tués 2013 (passage pour la première fois sous le seuil des 40), le nombre de tués est repartie à la hausse en 2014 (+10) et marque un palier à l'approche de la fin d'année 2015. Depuis 2013, le nombre d'accidents semble se stabiliser aux alentours de 650 en moyenne par an. Après la forte baisse enregistrée entre 2001 et 2010, l'évolution du nombre de tués, depuis 2012, hormis le résultat exceptionnel de l'année 2013, marque un palier aux alentours de 46 victimes en moyenne par an. Le nombre de blessés hospitalisés montre une tendance plutôt stable entre 2013 et 2015.

Insécurité routière en augmentation

Parmi les usagers les plus vulnérables, les piétons et les deux-roues motorisés restent les plus touchés (67 %). Au total (y compris les cyclistes) les usagers vulnérables représentent 73 % des victimes tuées sur la route depuis le début de l'année 2015. Les automobilistes ont été également durement frappés en 2015. En comparaison avec la même période cumulée de 2014, le nombre de personnes tuées en automobile a doublé (6 en 2014, 13 à ce jour en 2015). Ces accidents sont dus au comportement à risque d'un usager de la route (alcool, vitesse, non port des équipements de sécurité...). L'insécurité routière est en augmentation dramatique depuis le début de l'année 2015. La préfecture note une augmentation des comportements inacceptables : alcool, vitesse

excessive, délits de fuite et traversée irrégulière de la route par des piétons. Les jeunes et les conducteurs de deux roues en sont les principales victimes de ces comportements. Les comportements inacceptables sont la cause de la grande majorité des accidents : Cette année encore, les piétons paient un lourd tribut sur la route avec 16 tués.

Pour éviter l'accident

Pour éviter les drames liés à une consommation d'alcool, il est indispensable de rester en dessous du taux maximum légal d'alcool au volant. Il est de 0,2 g/l d'alcool dans le sang (0,10 mg d'alcool dans l'air expiré) pour les conducteurs en période probatoire et les conducteurs de transports en commun, de 0,5 g/l de sang ou 0,25 mg dans l'air expiré. À partir 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg dans l'air expiré, l'infraction devient un délit.

Pour rappel, un taux de 0,5 g/l d'alcool dans le sang correspond à 2 verres. Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool de 0,25 g/l de sang. On trouve 10 g d'alcool pur dans : un verre de vin de 10cl, 25 cl de bière, 3 cl de whisky, 2,5 cl de pastis, 2,5 cl de rhum + jus d'orange, 3 cl de cognac. Dès 0,2 g/l, un conducteur n'a plus toute sa vigilance et ses réflexes. D'où la nécessité de prévoir son retour. Il est facile de s'organiser pour qu'une soirée ou un repas ne se termine pas tragiquement. La solution la plus simple est de ne pas consommer d'alcool ou de désigner un conducteur qui restera sobre. Il faut refuser de monter dans un véhicule dont le conducteur n'est pas en état de conduire, et ne laissez pas un ami qui a bu reprendre le volant.

Le danger de la vitesse

16 piétons sont morts depuis le début de l'année sur les routes. La réglementation rappelle que les piétons doivent circuler à gauche par rapport au sens de la marche. Ils n'ont pas le droit de marcher sur une route réservée aux automobilistes (routes express, encore moins de traverser une route à 2x2 voies. Ils doivent emprunter les passages prévus à cet effet. Il est recommandé de se rendre visible (gilet fluo ou vêtement clair) à la tombée de la nuit.

La vitesse est formellement impliquée dans 10 accidents mortels. La vitesse intervient comme facteur déclenchant ou aggravant dans un accident mortel sur deux. Les accidents-vitesse se produisent le plus souvent la nuit (66 % des cas). 80 km/h : lorsqu'un choc frontal se produit à cette vitesse et au-delà (après freinage), tout passager du véhicule, même ceinturé, n'a pratiquement aucune chance de survivre. 2 minutes et 40 secondes : c'est le très faible gain de temps que l'on obtient sur un parcours entre Saint-Denis et La Possession en roulant à 130 km/h au lieu de 90. et 2 minutes entre Saint-Denis et Sainte Clotilde, par le boulevard Lancastel, en roulant à 80 km/h au lieu de 45 en moyenne (vitesse limitée à 50 ou 70 selon le secteur)

Pour éviter encore plus de drames sur la route, le préfet de La Réunion lance une vaste campagne de prévention et de sensibilisation pour cette fin d'année 2015. Le crédit agricole de La Réunion et le comité des assureurs s'associent à cette campagne et signeront chacun une convention de partenariat formalisant leurs engagements en matière de sécurité routière en finançant le dispositif de prévention et de sensibilisation déployé à l'approche des fêtes de fin d'année.

20 désemb

Bourbon pointu (2)

Alexis se souviendra jusqu'au tard de sa vie d'un de ces quatrains juvéniles, d'inspiration baroque :

« Le désert déroulait
Ses âmes en dérouté.
Dans le sablier,
La poussière des morts. »

Les deux garçons eurent, un jour, la surprise de ne plus voir que le fil flottant en plein ciel. Le cerf-volant était parvenu à un tel point dans l'azur qu'il en avait disparu. Ils se dirent alors qu'il avait touché Dieu.

Ils s'agenouillèrent pour prier la Sainte Vierge : de sorte qu'elle consentît à ce que le « cerf » redescendît sur terre, porteur de promesses divines. C'était chose sacrée.

Une autre fois, malgré les cris et les jets de cailloux, un papangue se jeta sur le cerf. Fondant à plusieurs reprises, coups de bec et de serres, le rapace parvint malgré les manœuvres d'évitement, les cris des enfants, et les jets de pierre par le mettre en lambeaux. L'oiseau du diable avait effiloché le ciel. Les garçons se mirent en devoir de chasser l'ennemi qui attentait à la joie céleste. Ils organisèrent une « expédition punitive » pour découvrir l'aire et le brûler comme l'Inquisition le faisait de l'hérétique. Ils ne purent, malgré les appâts de poussins et les multiples recherches dans les Hauts, parmi les escarpements, y parvenir.

Il semble que ce fut pour ces enfants du grand air que le Poète écrivit :

« La poche cousue du cerf-volant –
Et dans cette poche le ciel grand.
Il vole, tourne dedans, et va
S'en échappe soudain, et moi
Où suis-je, enfant,
Qui tiens le cerf-volant ? »

C'était des enfances créoles : légères, nonchalantes et joyeuses, entre malice et naïveté qu'ils menaient tous deux. Jusqu'au plus tard de leur vie, Alexis de Mirecourt et Paul de Miranville, alors qu'ils n'avaient pas conscience d'être plus aristocrates qu'enfants, n'en conservèrent que des souvenirs tendres et éblouis.

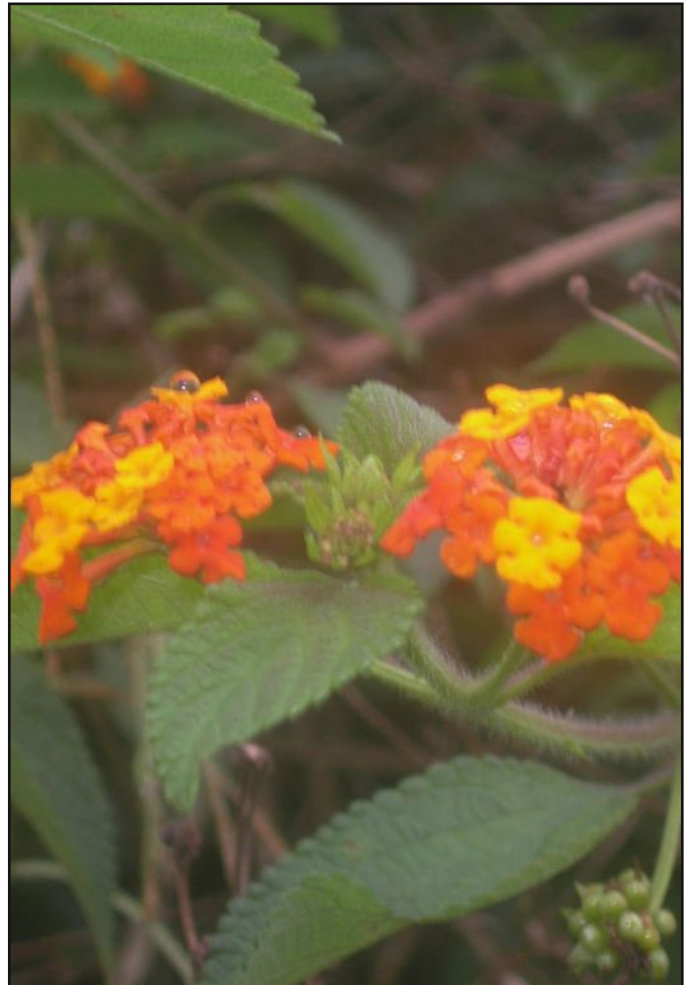
Mais tandis que son treizième anniversaire approchait, les parents d'Alexis décidèrent qu'il était nécessaire qu'il parfisse son éducation en France. Il était convenu que le garçon embarquât sur une frégate de la Compagnie des Indes, avant la saison des tempêtes.

« Je n'ai rien à faire à Versailles, confiait-il à Paul. On dit que là-bas, la mode contraint les beaux messieurs à porter perruques comme des lanternes et que les femmes ont le corps tout emprisonné...

— Il y fait surtout froid à fendre les pierres..., fit son ami.

— Et pourquoi moi je pars et toi tu restes là ?, s'exclama Alexis.

— Mes parents voudraient que je parte aussi, mais le cours du café, comme ils disent, ne les autorise pas à



le faire.

— J'aurais aimé que les miens n'eussent pas tant d'argent et qu'une catastrophe les eut frappé soudain », regretta Alexis...

La branche puînée de la famille allait accueillir le jeune gentilhomme en Royaume de France ; en cet honneur, une réception eut lieu à l'Habitation des Roches. Chez les Mirecourt, on reçut.

La maison de maître toute blanche rayonnait à mi-hauteur de la montagne, au ponant. Le vieil intendant racontait qu'elle avait été construite en partie avec le bois d'un vaisseau amiral échoué sur les brisants, au niveau de Bel Air. Une allée, qu'on appelait alors la « drève », bordée de vieux flamboyants aux dessins labyrinthiques menait en ligne droite jusqu'au perron arboré.

Les esclaves domestiques et la famille accueillaient les invités qui montaient par grappes bruissantes et chatoyantes sur le seuil de la varangue à colonnades.

(Suite au numéro de samedi).

Jean-Baptiste Kiya

Oté

I zinn kisa nout Parti ?

Kosa i lé pou dovré lo 20 désanm pou nou la Rényon ? Kosa i roprézan pou vréman lo 20 désanm pou nou ? Kansa lé éné lo promié 20 désanm ? Pou réponn a tousala késtyon Rényon promièr la invit in listoryin lo dimansh 20 désanm zistoman. Oilali-oilala, pou li, listwar lé sinp, li di ziska 1981, nou té i fèt sa an kashièt, an privé dan la kour d'moun, dapré li sé lo prézidan Mitterand ké la rouvèr an gran la port, a li minm la sort nout 20 désanm dann fé nwar.

Kiswa lo listoryin i nyor gravman nout listwar, in gro linkonvényan pou in listoryin, in lipotèz i tyinbo pa sanm pou mwin, kiswa éksopré li donn pa lo bon linformasyon sinplomman pou rofé listwar a son manière. I korshré son boush di konmsa sé lo Parti kominis èk son bann militan ké la sobat pou mèt an lèr lo 20 désanm, vik sé la vérité. I korshré son boush di konm sa, son tousèl lo parti la batay pou lo maloya. Ousa lété lé zot ?

Na pwin aryink lo 20 désanm banna i vé pa arkonèt konm dann nout nafèr a nou, nout kontribisyon a nou dann la konstriksyon nout péi. La komémorasyon labolisyon lésklavaz byin sir, nout mizik èk lo maloya, nout libérté koz kréol. Minm si néna i sèy anbloui a nou. Etonn pa nou si in zour in listoryin i vyin di a nou konm sa nout maloya, sé Zaklinn, lotonomi la Rényon, sé Didié. Foutor i zinn kisa di la vérité, i zinn kisa nout Parti ?

Justin

Sak i vé, i pé ! - In kozman pou la rout

Sa in kozman mi èm bien pars li lé kaziman optimis vi ké li asplik anou si nou nana la volonté ni pé ariv a fé sak ni vé. Hmmm ! Pli fasil a dir k'a fèr pars avoir anvè sé kékshoz, dir ké ou i èmré bien sé in n'ot shoz mé la volonté, sa i trap pa sou galé. An avoir la volonté sa lé pa doné ditou ! Biensir si ou na la volonté ou i pé fèr dé shoz... Pa trap la line avèk lo dan kant mèm, mé in shoz lé a out porté, akoz pa ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou. Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète dakor, rantre nou.